



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

68374



Distr.: LIMITEE

E/ECA/TRANS/66
3 Août 1966

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion du Comité technique de
Transport Aérien en Afrique

Nairobi (Kenya), 18-23 Juillet 1966

**RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE TRANSPORT AERIEN**

A. ORGANISATION DES TRAVAUX

La cinquième réunion du Comité technique de transport aérien, institué aux termes de la Déclaration de Mbatane, sur le transport aérien africain, s'est tenue du 18 au 23 Juillet 1988 à Nairobi (Kenya), au Siège de l'Association des Compagnies Aériennes Africaines, sur invitation de ladite Association.

B. PARTICIPATION

Etaient présents les membres suivants:

Pour les Administrations de l'Aviation Civile

M. John Kabuki	Représentant de la région Afrique de l'Est
M.S.O.CJO	Représentant de la région Afrique de l'Ouest
M. Patrick Ndlovu	Représentant de la région Afrique Australe

Pour les compagnies aériennes

M.V.J. Gbaguidi	Représentant de la région Afrique de l'Ouest
M. Wolde Bekele	Représentant de la région Afrique de l'Est
M. Abdel ghani	Représentant de la région Afrique du Nord
M. Prexter Ndhlovu	Représentant de la région Afrique Australe

Pour les Organisations Internationales**CEA**

M. Percy Mangoaela	Coordinateur Adjoint de la Décennie des transports et des communications pour l'Afrique
M.F. Koumaré	Economiste- transport aérien

QUA

M. E. A. Chimwanza	Economiste de transport
--------------------	-------------------------

CAFAC

M. V. Savane	Président
M.E. Lombolou	Secrétaire Général

AFRAA

Gp Capt. F. Okyne	Secrétaire Général
M. M.E.B. Zarroug	Directeur de trafic

Mme M. Oporia-Ekwaro Secrétaire de Conférence Bilingue

M. Aimable Rumongi Secrétaire de Conférence Bilingue

Les membres du Comité ad hoc invités

M.P.J. Mounzika N'tsika Conseiller juridique PDG Air Afrique

M. C. Camara Chef de Division étude et planification Air Afrique

M. Theau Ndong Directeur Commercial Adjoint Air Gabon

Etaient absents excusés

M. A. Daboudi Représentant des Administrations de la région Afrique du Nord

Citoyen M. Mulongo Représentant des Administrations de l'Afrique du Centre

M.N.R. Ossele Représentant les compagnies de la région Afrique du Centre

OUVERTURE DE LA REUNION

Le président du Comité technique, M.J.N.Kahuki, Directeur de l'Aviation Civile du Kenya, a souhaité la bienvenue à Nairobi à tous les membres et aux invités, où il espère qu'ils trouveront les conditions d'un travail fructueux.

Il a remercié l'AFRAA d'avoir bien voulu abriter cette réunion. Ce geste est le gage d'une disponibilité susceptible d'aider le développement du transport aérien en Afrique.

Il a précisé que c'est la première fois que le Comité technique se réunit deux fois par an, ce qui est conforme à ses objectifs et à son règlement intérieur. Il a indiqué que les deux événements de la déréglementation aux USA et de la libéralisation en Europe ont conduit le Comité technique à demander une Conférence spéciale des Ministres africains chargés de l'Aviation Civile.

Le Comité ad hoc mis en place a préparé les documents à soumettre aux Ministres. Le Comité technique doit donc étudier et approuver ces documents. Il a aussi exprimé les reconnaissances du Comité technique au gouvernement Ivoirien pour avoir accepté d'abriter la Conférence des Ministres.

Group Capt. Okyne, Secrétaire Général de l'AFRAA a, à son tour, remercié les membres du Comité technique et ceux du Comité ad hoc pour avoir bien voulu accepter l'humble invitation de l'AFRAA. Il a ajouté qu'il apportera personnellement son appui pour que les documents définitifs soient d'une excellente qualité. Il a rappelé qu'il existe de nombreuses conventions internationales que les pays africains n'ont pas ratifiées.

C. Compte rendu des travaux

Adoption de l'ordre du jour (Point 2)

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux
3. Examen des documents préparés par le Comité ad hoc
 - a) Environnement du transport aérien international et les principes de base pour le transport aérien africain
 - b) Politique aéronautique africaine (ligne de conduite)
 - c) Fusion des compagnies
 - d) Financement des activités aéronautiques en Afrique
 - e) Projet de déclaration sur une nouvelle politique aéronautique africaine.
4. Mécanisme de mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Ministres
5. Divers
6. Adoption du rapport et des documents à soumettre à la Conférence Ministérielle et clôture de la réunion.

Examen des documents préparés par le Comité ad hoc (Point 3)

Tous les documents présentés par le Comité ad hoc ont été étudiés, amendés et adoptés.

Mécanisme de mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Ministres (Point 4)

Le mécanisme de mise en oeuvre exposé au Comité a été adopté. Il prévoit notamment la désignation d'un Ministre de l'Aviation Civile par région pour collaborer avec le Comité technique dont le mandat sera élargi.

Divers (Point 5)

Dans ce chapitre, le Secrétaire Général de l'AFRAA a suggéré que les membres interviennent auprès de leurs Etats afin d'obtenir la ratification des conventions internationales relatives au transport aérien.

Le Secrétariat de la CEA a rappelé aux membres du Comité que chacun devrait intervenir auprès des compagnies aériennes pour que l'octroi de titres de transport aux membres du Comité technique en mission ne présente aucune difficulté.

Il a également demandé à l'AFRAA et à la CAFAC de mobiliser leur personnel afin de convaincre tous les Etats à envoyer des délégations à la Conférence Ministérielle qui, de ce fait, sera un succès.

Le président du Comité technique a indiqué que la Conférence spéciale des Ministres aura comme objectif d'adopter une politique et qu'à cet égard, elle ne doit être ouverte qu'aux pays et organisations africaines.

Après un long débat sur cette question, le Comité technique a recommandé à la CEA d'inviter à la Conférence de Yamoussoukro, en qualité de participants, les Etats et les organisations internationales africaines.

Toutefois, les institutions non africaines seront invitées en qualité d'observateurs et ne participeront pas aux séances à huis-clos.

Adoption du rapport et des documents à soumettre à la Conférence des Ministres et clôture de la réunion (Point 6)

Le projet de rapport a été adopté après quelques amendements. Les documents élaborés et adoptés seront transmis par le Secrétariat de la CEA aux pays.

La date et le lieu de la prochaine réunion seront arrêtés conjointement avec le Président et le Secrétariat après la Conférence ministérielle.

Clôture de la réunion:

Le Président du Comité technique, avant de clôturer la réunion, a remercié tous les participants pour lui avoir apporté leur appui durant les travaux. Il a aussi remercié l'AFRAA pour avoir mis à la disposition de la réunion toutes les facilités nécessaires qui ont contribué au succès de la réunion.